

Qualité de l'eau en Loire-Bretagne : du bon et du moins bon

Cela fait 51 ans que la première grande loi sur l'eau a été promulguée en France. Elle a organisé la gestion de cette ressource dans l'hexagone autour de six bassins hydrographiques, ce qui va donner naissance aux différentes Agences de l'Eau. Depuis cette date, la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau n'a cessé de progresser. « *De 1992 à 2007, nous sommes passés de 66 à 895 paramètres étudiés* », explique ainsi Jean-Baptiste Chatelain, chef du service « évaluation » à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Au fil des années et des directives européennes (notamment la Directive Cadre sur l'Eau), les normes de qualité ont évolué. « *Nous sommes passés d'une surveillance des usages, à une surveillance de l'écologie des milieux* », poursuit le chef de service. Le nombre de stations de mesures a également progressé.

Moins de phosphates, mais difficile d'évaluer l'évolution des pesticides

Une surveillance enrichie, qui permet à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne d'analyser quelques paramètres. Ainsi, la « *demande en oxygène du milieu* » (quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques, ndlr) a diminué, ce qui signifie « *une amélioration de la qualité des eaux* », selon Jean-Baptiste Chatelain. Cela peut s'expliquer en partie grâce à la dépollution et la réduction des rejets des stations d'épuration, et à la baisse de certaines pollutions aux matières organiques ou aux métaux lourds qui

dominaient dans les années 70. Même phénomène pour les phosphates, qui sont en diminution dans les eaux du bassin. Une diminution des rejets, du fait de l'interdiction de leur utilisation dans les lessives, ainsi que leur traitement en station d'épuration ont permis une amélioration de la situation.

Du côté des nitrates et des pesticides, les résultats sont moins probants. Certes, après une augmentation régulière des concentrations en nitrates jusqu'au début des années 2000, la tendance est à la stagnation (19 mg/litres dans l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, chiffre à retrouver dans le document téléchargeable ici). Mais l'évolution est différente selon les territoires : si une amélioration est constatée sur la Bretagne, on note une dégradation du côté de la Vendée. Concernant les pesticides, la situation est plus compliquée à évaluer, reconnaît l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. « *Certaines molécules, présentes à de très faibles doses, sont difficiles à détecter* », explique Jean-Baptiste Chatelain, chef du service évaluation à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. D'autres molécules arrivent sur le marché et ne sont pas détectables tout de suite. « *Le suivi des nouvelles molécules constitue un enjeu important dans la surveillance de la qualité de l'eau* », affirme-t-il. Une surveillance qu'il est nécessaire d'effectuer « *sur la durée, avec des réseaux dédiés* ».

Un rapport met en avant le non-respect du principe « pollueur-payeur »,

La Cour des Comptes vient de publier un rapport sur la politique de l'eau en France, et a mis en avant le non-respect du principe pollueur-payeur. En 2013, 87 % des redevances ont été payées par les particuliers, contre 6%

pour les agriculteurs et 7% pour les industriels, ces deux catégories étant les plus polluantes. « Alors que le bassin Loire-Bretagne est le plus concerné par la pollution due aux nitrates, les redevances à la charge des agriculteurs ne représentent en 2013 que 10% du montant total des redevances, dont 0,6% seulement au titre de l'élevage », établit ainsi la Cour. D'autant plus qu'entre 2007 et 2013, le montant des redevances acquitées par les éleveurs a diminué de 58% dans le bassin Loire-Bretagne. La cour estime également dans son rapport qu'il faut améliorer le fonctionnement des Agences de l'Eau. Elle leur reproche notamment une transparence insuffisante dans les décisions d'aides financières, et une gouvernance qu'il faudrait améliorer.

Le rapport, intitulé « Les Agences de l'Eau et la politique de l'eau : une cohérence à trouver » est [téléchargeable sur le site de la Cour des Comptes](#)